

# PARITÉ POLICE / GENDARMERIE ?

## TOUJOURS PAS !



scsi-pn.fr

o octobre 2024



### DES DISPARITÉS PATENTES ENTRE POLICE ET GENDARMERIE

Alors que la seconde force de sécurité intérieure du pays a intégré notre ministère depuis 15 ans, des différences majeures subsistent avec la Police nationale, que le statut militaire ne saurait justifier à lui seul.

Les policiers traitent plus de 70% de la délinquance quotidienne sur l'ensemble du territoire mais des disparités fondamentales de traitement persistent entre les deux entités. Nos collègues ne peuvent plus l'entendre notamment à l'aune de leur haut niveau d'engagement. Le SCSI revendique un parallélisme des formes avec les officiers de la Gendarmerie.

### UN RÉÉQUILIBRAGE URGENT S'IMPOSE !

- Mise en place d'une véritable Académie des Cadres de la Sécurité Intérieure, lieu unique de formation initiale de tous les cadres, à l'instar de l'EONG (École des Officiers de la Gendarmerie Nationale) devenue AMGN (Académie Militaire de la Gendarmerie nationale) ;
- Alignement des bonifications spéciales inhérentes aux campagnes effectuées sur les territoires ultramarins ;
- Alignement des volumes de décoration et accès aux ordres nationaux en proportion des volumes des deux forces ;
- Déplafonnement du cumul emploi-retraite, non limité aux métiers de la sécurité ;
- Application symétrique, et dans les mêmes proportions, des textes instaurant des primes spécifiques en fonction des missions (primes VP, OPJ, IAM, etc.)...

Il est impératif de réduire cette liste non-exhaustive des disparités existantes entre les deux forces, que ce soit en matière indemnitaire ou en termes de reconnaissance de l'investissement des agents.

**Le fossé entre Police et Gendarmerie ne saurait utilement trouver sa seule réponse dans le statut des gendarmes, les missions à caractère militaire représentant moins de 5% de l'ensemble de leurs actions.**

**À MISSIONS ET SUJÉTIONS ÉQUIVALENTES, RECONNAISSANCE IDENTIQUE !**

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !